



Triangle-Astérides
Centre d'art contemporain d'intérêt national
et résidence d'artistes

REGLEMENT INTERIEUR

1. Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisé par Triangle-Astérides. Un exemplaire est remis à chaque bénéficiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

2. Principes généraux d'hygiène et de sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect : des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation, et de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le formateur. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

3 - Assiduité du stagiaire en formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation dans la convocation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

4 – Comportement, éthique et engagement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. Le stagiaire et le centre d'art s'engagent dans la lutte contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels conformément à la Loi 2018-703 du 03 août 2018 ; ainsi que dans la lutte des risques psychosociaux conformément à la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social. Les risques psychosociaux recouvrent des risques professionnels d'origine et de nature variées, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale qui peuvent avoir de ce fait des effets négatifs sur le bon fonctionnement de Triangle-Astérides, sur la vie des stagiaires, des salariés et des artistes avec qui Triangle-Astérides travaille. Il s'agit notamment du stress, du harcèlement moral et sexuel, de la violence et de la souffrance au travail, de l'épuisement professionnel, des incivilités et des agressions physiques et verbales. Salariée référente : Gosset Florence 04 95 04 96 11 // Plateforme téléphonique : 01 87 20 30 90. // Site Internet www.violences-sexuelles-culture.org. Le stagiaire et le centre d'art s'engagent à respecter et protéger la liberté de conscience des membres de l'association et des tiers. Le stagiaire et le centre d'art s'engagent à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à un groupe social ou une religion, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Le stagiaire et le centre d'art s'engagent dans des actions respectueuses de l'environnement afin d'agir concrètement pour réduire leur empreinte écologique à travers la réduction des déchets, la mobilité durable, l'alimentation responsable, une consommation d'énergie mesurée, et la sensibilisation des professionnels avec qui elles travaillent

5 - Publicité du règlement

Les stagiaires sont informés de ce règlement intérieur avant le début de la session de formation et des modalités d'accès.